

Saint-Léonard et vous...

Bernard Hoguet et les membres du conseil municipal

vous souhaitent une

Bonne année
2020

CENTRE COMMERCIAL
GRAND'VOILE

SAINT LEONARD

Tél. 02 35 28 86 58

tissuscauchois@orange.fr

**TISSUS, LINGE DE MAISON,
LITERIE TOUTES DIMENSIONS, CADEAUX, ATELIER DE CONFECTION,
FABRICATION ET POSE DE RIDEAUX.**

DU LUNDI AU SAMEDI. DE 9H30 À 12H. ET DE 14H. À 19H.



**MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER
CLOISONS SÈCHES - PLACOPLÂTRE - ISOLATION
RÉNOVATION - FERMETURES - PARQUET**

SARL LALOI & FILS

Hameau de Bondeville

76400 STE-HÉLÈNE BONDEVILLE

Tél. 02 35 28 74 46 - 02 35 56 29 62 - Fax 02 35 27 96 70

« *Le clos des Hogues* »



Chambres d'hôtes et gîtes

66, route des Hogues

76400 Saint-Léonard

Tél. 06 61 65 64 29 - 06 13 43 75 77

E-mail : marieclaire.pignol@neuf.fr

www.clos-des-hogues.com

PHILIPPE RIOULT
Artisan Couvreur

119, route de la Croix-Bigot - Saint-Léonard

Tél. 02 35 29 33 16

E.Leclerc
DRIVE

2 points de retrait
Boulevard Suzanne Clément
Fécamp
A côté du magasin
Saint-Léonard

TENEZ-VOUS PRÊT!
En 2020, c'est
4000
nouvelles références !

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
OU L'APPLICATION MOBILE
leclercdrive.fr

DEHONDT MOTOCULTURE - INDUSTRIE



VENTE - SERVICE - LOCATION



Saint Antoine la Forêt - 76170 LILLEBONNE

Tél. 02 35 39 80 10 - Fax 02 35 39 02 41 - dehondt-motoculture@wanadoo.fr - www.dehondt.fr

caroline gremont

tête en l'hair
espace coiffure mixte
02.35.27.73.81

20 rue emile benard
76110 goderville

CFCM

Métallerie - Chaudronnerie

Parc d'Activité des Hautes Falaises - Rue Jean Paumier
76400 EPREVILLE

Tél. 02 35 29 98 79 - Portable : 06 80 22 71 42

cfc-saintleonard@wanadoo.fr

Édito

Chères Saint-Léonardaises,
Chers Saint-Léonardais,

Une nouvelle année débute, et j'espère de tout cœur qu'elle représentera une excellente année au plan de votre santé ainsi que pour vos projets tant professionnels que personnels.

La fin de l'année 2019 aura été marquée par des pluies diluviennes comme nous n'en avons pas connu depuis 2000 : plus de 650 litres d'eau par m² sur les quatre derniers mois ! Sachant que nous en mesurons en moyenne annuellement 900 litres, c'est donc les 2/3 de la pluviométrie annuelle qui est tombée en seulement 4 mois.

Ces événements n'ont pas été sans conséquences dans de nombreuses communes. Saint-Léonard n'a pas été épargnée avec de nombreuses inondations dues à des terres agricoles saturées en eau. Des travaux de voirie seront donc nécessaires dans quelques hameaux notamment à la Croix Bigot, au Roctel, à Grainval pour n'en citer que trois. Cette pluviométrie très exceptionnelle nous rappelle des événements similaires en 1999 et 2000, années restées sur ce plan dans toutes les mémoires.

Dans un tout autre domaine, de nouvelles initiatives ont été mises en place par le CCAS : désignation d'une élue référente « canicule » qui a œuvré l'été dernier en rendant visite à nos anciens les plus fragiles, instauration à intervalles réguliers de commandes groupées de fuel sources d'économies, évocation du plan grand froid... Vous constaterez que les membres du CCAS que je remercie au passage, travaillent dans la proximité tout comme au quotidien l'association « Saint-Léonard Services », avec un nombre sans cesse croissant d'heures effectuées chez les particuliers. Ces actions à caractère social prennent tout leur sens et représentent des interventions au domicile des Saint-Léonardais, actions de proximité très appréciées.

Enfin, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Vous serez donc invités à vous exprimer lors de cette échéance démocratique.

Dans cette attente, acceptez à nouveau mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien à vous.

Bernard HOGUET



Retrouvez toute l'actualité
de votre commune sur
www.saint-leonard.fr

Édito

Vie municipale

· Information travaux	2
· Achat groupé de fioul	2
· Objectif fibre	3
· Recensement	4
· Départ de Mme Annick Deschamps	4
· Une nouvelle enseigne	5
· Label patrimoine Chapelle de Grainval	5
· Vœux du maire	6
· Modalités d'inscription	6
· Centre de Santé	7

Ecole

· Usine de méthanisation	8
· Voyage de Pélico	8
· Service minimum	9
· Ecol'léo	9
· Spectacle de Noël	9

Urbanisme

· Les plans de prévention	10
· Urb'Actu	11
· Grand site Falaises d'Étretat	12
· Calendriers de ramassage	13 et 14
· L'espace Info Energie	15
· Rappel des consignes de tri	15

Vie associative

· Agenda des manifestations	16
· Liste des associations et présidents	17
· Articles remis par les associations	18 à 22

Social

· Adaptation du logement	23
· Saint-Léonard Services	24 et 25

Informations pratiques

· La TNT	26
· Arnaques en ligne	27
· Rappel préfectoral	28
· Démarches administratives	28

· Directeur de la publication : Bernard HOGUET
· Responsable de la rédaction : Elvira HACHE
· Ont participé à la rédaction de ce numéro : les élus, les associations et le personnel municipal
· Crédit photographique : mairie de Saint-Léonard et associations
· Conception et impression : Durand Imprimeurs  Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37
· « Saint-Léonard et vous... » : Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°17 - janvier 2020 Edité à 1100 exemplaires

Mairie de Saint-Léonard : tél. 02 35 28 05 99 - fax 02 35 28 21 63
Email : mairie-saintleonard@wanadoo.fr

Sommaire

Information travaux

TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA CAVE

Profitant d'une prise en charge à 100% sur l'effacement de fils nus par le Syndicat départemental d'énergie de Seine-Maritime (SDE 76), la commune a délibéré favorablement pour des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur le chemin de la cave, situé au hameau des Hogues.

Ces travaux consisteront :

- en la mise en souterrain du réseau d'éclairage public
- en la mise en souterrain du réseau de télécommunication
- en la suppression de lanternes vétustes
- en la fourniture et la pose de 2 nouveaux mâts et d'un **boîtier électronique pour abaissement et gestion de l'éclairage.**

Le reste à charge pour la commune de Saint-Léonard s'élèvera à environ 17 000€ pour un coût global d'opération de 104 000€.

DECI (défense incendie) :

Conformément à l'agenda établi sur 3 ans, la première tranche a été réalisée. Pour la seconde, après accord des propriétaires, les emplacements des citernes ont été validés par les services incendie. Une consultation des entreprises est en cours pour des opérations à mener au printemps. Les études pour la 3^{ème} et dernière phase sont en bonne voie.

ACCESSIBILITE :

On peut considérer que l'agenda établi pour la mise en conformité des bâtiments et espaces publics avant fin 2019 a été tenu. Ne restent à réaliser que quelques signalisations au sol.

EFFACEMENT DES RESEAUX :

Les travaux sur la RD 940 se poursuivent et le raccordement des propriétés est prévu avant fin février. La dépose des supports aériens interviendra ensuite, dans les 4 mois.

Jean Alain PLANEIX,
1^{er} adjoint

Achat groupé de fioul

Dans le bulletin du mois de juin, nous vous avons informés de la mise en place d'une commande groupée pour l'achat de fioul domestique, par l'intermédiaire du C.C.A.S, l'objectif étant de diminuer la facture énergétique et redonner du pouvoir d'achat aux Saint-Léonardais.

Evaluer les besoins et le nombre de foyers intéressés, telle était la démarche initiale pour lancer la procédure.

Le lundi 7 octobre s'est tenue une réunion, à laquelle était conviée la vingtaine de foyers intéressés.

Les participants se sont entendus sur la qualité de fioul à commander (qualité supérieure) ainsi que sur un calendrier de livraison valable jusqu'à l'été 2020, date à laquelle un bilan serait fait avec l'ensemble des personnes intéressées.

La première livraison a été effectuée le samedi 30 novembre. Cela représentait 7 foyers et une quantité estimée à 4700 litres. Plusieurs fournisseurs avaient été consultés et c'est l'entreprise FRANCOIS de Heuqueville qui, avec un prix TTC de 0,885 € le litre, avait été retenue.

Les prochaines livraisons
auront lieu les samedis 1^{er} février,
25 avril et 29 août.

Toute personne intéressée peut se faire connaître en
mairie.





Objectif fibre

Où en sont les travaux sur la commune de Saint-Léonard ?

Depuis quelques mois, les agents de l'entreprise CIRCET, mandatée par le Département, oeuvrent sur de nombreuses rues de la commune afin de passer les câbles nécessaires. Les armoires sont quant à elles posées. A terme, 100% des habitants de la commune pourront être connectés.

Près de 1500 prises et 6 SRO (sous répartiteur optique) assureront le raccordement de la commune au très haut débit. Les 2/3 des prises seront construites fin juin 2020, le restant pour la fin de l'année.

Les principaux points de ralentissement dans ce déploiement sont liés aux élagages non réalisés par les administrés et aux liaisons enterrées des années 70/80 à recréer. Il peut étonner de voir un poteau bois implanté à proximité d'un support ciment, la raison est technique et réglementaire.



Qui est Seine-Maritime Numérique ?

Depuis 2014 à l'initiative du **Département et des collectivités locales de Seine-Maritime**, le syndicat mixte "Seine-Maritime Numérique" est l'acteur principal chargé du développement numérique sur notre territoire.

Seine-Maritime Numérique regroupe

Le **Département de la Seine-Maritime**

L'ensemble des **communautés de communes, d'agglomération, communauté urbaine et Métropole**

et le **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 76)**

Seine-Maritime Numérique investit

360 M€ financés par les partenaires publics et privés

24 000 KM de fibre optique à déployer

601 communes à fibrer

230 000 foyers à raccorder

pour une couverture très haut débit sur 100% du territoire d'ici 2023



Ses actions sont cofinancées par les **communautés de communes ou d'agglomération et le Département**, et bénéficient de subventions de la Région Normandie et de l'État dans le cadre du plan national "France Très Haut Débit".



Périmètre d'intervention de Seine-Maritime Numérique sur les 601 communes concernées



SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE

CONNECT 76

FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET



3
missions clés

1

Construction et exploitation des réseaux de fibre optique
Objectif > déployer le réseau à Très Haut Débit de demain dans les territoires de nos membres.
 Confier le réseau construit au délégataire Connect76, pour en assurer son exploitation technique et sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet.

2

Conseil et accompagnement
Objectif > accompagner les collectivités dans leur communication et leur action auprès des citoyens et des entreprises de leurs territoires, en matière de numérique.

3

Observatoire des déploiements de services et réseaux
Objectif > assurer un développement numérique équitable sur tout le territoire

Seine-Maritime Numérique n'est pas un fournisseur d'accès Internet



Le recensement : à quoi ça sert ?

En ce moment, l'Insee et la commune de Saint-Léonard mènent le recensement de la population. Quatre agents recenseurs habitant la commune ont été recrutés pour mener cette mission. C'est une enquête essentielle pour plusieurs raisons. En effet, grâce aux données collectées, les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Un véritable outil pour les élus qui permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Le recensement permet à chaque maire d'avoir deux informations :

- connaître le nombre d'habitants de sa commune.

- connaître la structure familiale de ses habitants.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires comme les écoles, déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement, ce sont des chiffres aujourd'hui pour construire demain.

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

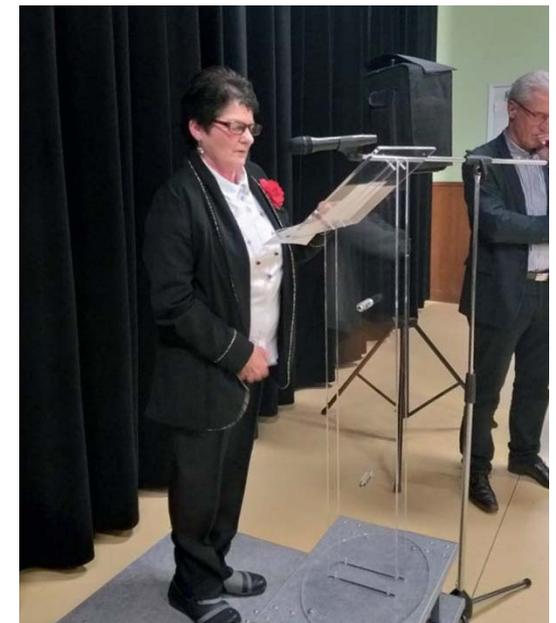
Départ en retraite de mme Annick Deschamps

Qui ne connaît pas Annick ?

Recrutée en 2001, elle a effectué pendant toutes ces années l'entretien des locaux communaux (salle Marie-Madeleine Babin, salle Henri Lambert, école) ainsi que le service lors des manifestations communales où elle prenait plaisir à mettre sa touche personnelle sur la décoration des tables.

Joviale et dynamique, ses collègues comme les élus ont toujours pu compter sur son sérieux et sa disponibilité si besoin.

Faisant valoir ses droits, élus, collègues, enseignants, membres des associations ainsi que ses proches ont tenu à se rassembler le 20 décembre dernier pour fêter son départ en retraite et lui souhaiter de profiter de ce temps libre qui lui est à présent donné.



Une nouvelle enseigne à Saint-Léonard



Une mère de famille créant le décor de table pour l'anniversaire du petit dernier... Bienvenue dans le magasin.

Installé le long de la RD 925 dans la traversée du Chesnay, face au garage automobile, Madame Gibeaux, aidée par son père, gérante de cette nouvelle offre locale sur les articles de la fête, propose plus de 10 000 articles sur environ 800 m² de surface de vente.

Riche de dix années d'expérience sur ce marché avec deux autres magasins implantés à Gruchet-le-Valasse et Criquetot-l'Esneval, l'enseigne Saint-Léonardaise est ouverte depuis le 24 avril 2019. Trois salariés œuvrent chaque jour pour accueillir les clients et organiser le magasin.

La table et les décorations festives, les déguisements, les cadeaux et la carterie, l'humour et les artifices... Vous trouverez naturellement ce que vous recherchez.

L'origine la plus fréquente de la venue des clients est l'organisation de fêtes familiales autour d'anniversaires et ce, tout au long de l'année.

De très nombreux articles sont proposés à l'achat. Plus récemment, des offres de location d'articles se développent, par exemple, une arche à ballons, des vases, un bar à bonbons etc... Ces articles font aujourd'hui le bonheur de consommateurs qui, dans le cadre d'un achat onéreux, n'auraient pas donné suite à leur projet d'acquisition.

Cette nouvelle voie pourrait concerner à l'avenir du mobilier, tables, chaises...

Enfin Madame Gibeaux souligne la volonté forte d'être très compétitif en matière de prix. « *Nous devons permettre aux clients de réussir leur fête, quel que soit leur budget* ».

Nous souhaitons bonne chance à cette nouvelle offre locale.

Le label patrimoine rural décerné à la chapelle de Grainval

L'un des enjeux de la politique culturelle est l'attractivité territoriale et touristique. Le Département de la Seine-Maritime a souhaité développer un label « patrimoine rural d'intérêt départemental ».

Riche d'un patrimoine historique et culturel varié, la collectivité souhaite valoriser son patrimoine rural comme élément majeur de l'identité locale et appartenant à notre cadre de vie.

En s'intéressant à des édifices, des ensembles bâtis ou des constructions témoignant d'usage traditionnel dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental, il souhaite attirer l'attention sur un patrimoine collectif et en faire un support de développement.

Le patrimoine rural recouvre des réalités diverses : des édifices ou ensembles bâtis témoignant d'usage traditionnel (lavoirs, puits, halles, source miraculeuse,...), artisanal et industriel (chemin de halage, moulin, phare,...) ou agricole (colombier, four à pain,...), aux monuments commémoratifs ou liés à un événement ou à un personnage historique (bunker, maisons d'écrivains,...).

Le label est un outil de mise en réseau et de valorisation d'un patrimoine parfois méconnu et ayant un intérêt d'un point de vue architectural, historique, artistique, scientifique ou traditionnel.

La première édition a permis de mettre à l'honneur 7 biens dont la Chapelle de Grainval. Un panneau d'interprétation comprenant des éléments de compréhension du site sera apposé au cours du 1^{er} semestre. C'est donc une belle reconnaissance pour ce site, pour l'écrin que représente la valleuse ainsi que pour la commune.

A terme, les sites labellisés seront valorisés sur les outils numériques du Département, ainsi que dans les canaux de diffusion traditionnels (office de tourisme, Seine-Maritime Attractivité, etc.).



Vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est déroulée le samedi 4 janvier à la salle Henri Lambert.

Après avoir salué les nombreuses personnalités présentes, Pascal Martin Sénateur, les élus de la communauté d'agglomération, les autorités civiles et militaires ainsi que ses administrés venus en nombre, Monsieur le Maire a tenu à remercier tous ceux qui, dans leur domaine, font vivre la cité saint-léonardaise au quotidien: associations, enseignants et chefs d'entreprises notamment mais aussi ceux qui en assurent la sécurité.



Modalités d'inscription sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ELECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12665*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Centre de Santé Intercommunal

La santé n'est pas une compétence des Communautés d'Agglomération. Néanmoins, quand vos élus ont vu la détresse de nombreux de nos concitoyens qui erraient d'un cabinet médical à l'autre sans pouvoir consulter un médecin et qui n'avaient d'autres recours que le service des urgences, vos élus communautaires ont décidé d'appréhender ce problème du manque de médecins généralistes sur notre bassin de vie/santé. Cette situation provenait que plusieurs médecins avaient quitté le territoire ou pris leurs retraites et qu'un seul praticien s'était installé. Devant cette carence de médecins libéraux, nous avons pensé mettre en place un Centre de santé où pourraient exercer des médecins salariés. Offrir ce statut permet d'élargir le recrutement. En effet, certains médecins recherchent une situation qui leur évite les lourdes contraintes administratives leur laissant tout leur temps pour exprimer leur art.

Ouvert en septembre 2014 avec un seul médecin, ce centre bénéficie aujourd'hui de la collaboration de six médecins dont trois à temps complet. Ils apportent leurs soins à environ 6500 personnes. Devant ce développement, nous avons dû nous délocaliser pour de plus grands locaux. Nous disposons maintenant d'un plateau de 300 m² avec 7 cabinets et accueillons les patients au :



122, avenue Jean Lorrain à FECAMP
Tél : 02 27 43 20 95

Bus : ligne N° 3
Arrêt : Jean Lorrain.



Le stationnement y est plus facile qu'en cœur de ville et nous avons un espace privé pour les personnes à mobilité réduite.

En mars prochain, une infirmière du dispositif « asalée » viendra seconder les médecins en accompagnant les patients sur des processus chronophages tels que le diabète ou l'hypertension.

Nos élus ont bien conscience qu'outre le problème des médecins généralistes, le manque de spécialités médicales sur notre territoire est préoccupant. Nous y travaillons ardemment. Notons tout de même que dans le cadre des consultations externes, de nombreuses spécialités sont à la disposition de nos concitoyens au sein de notre Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises.

Nous poursuivons nos efforts afin que chacun puisse disposer des soins les meilleurs.

Serge LECROSNIER
Adjoint au Maire.

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Ecole - Usine de méthanisation

Aujourd'hui nous avons visité l'usine de Méthanisation de Saint Léonard qui transforme des déchets agricoles en gaz. Nous sommes partis avec les CMJ en car. Une dame nous a chaleureusement accueillis.

Nous sommes passés sur la bascule pour les camions et dans une salle qui sentait la bouse de vache où il y avait un tracteur. Le fumier passe dans le digesteur et il ressort sous forme de gaz et de digestat.

Il y a un ordinateur qui dit si le gaz est propre. Si le gaz est propre il continue à passer dans les tuyaux. Si le gaz est sale il va dans un tuyau différent qui retourne à l'usine.

Les énergies renouvelables sont des sources d'énergies qui se renouvellent naturellement. Elles s'inscrivent souvent dans un cycle naturel comme le soleil avec les panneaux solaires, le vent avec les éoliennes, le biométhane avec les déchets verts...

Les énergies non renouvelables s'épuisent lorsqu'on les utilise (stocks limités). Leurs réserves se sont formées au cours de millions d'années (exemple : produits pétroliers, charbon, gaz, uranium).



Ecole - Voyage de Pélico



Les CP-CE1-CE2 de Mmes Alias et Marin participent depuis deux ans «au voyage de Pélico». L'objectif principal est d'aborder les différences culturelles par la rencontre, l'échange et l'identification avec des enfants qui vivent dans d'autres régions de France et d'ailleurs.

En début d'année, les élèves ont découvert la Grèce avec Pélico.

Elise et François se sont associés aux enseignantes et ont concocté un menu typiquement grec lors de la semaine du goût : salade grecque, moussaka et yaourt à la grecque. Merci à eux !



Service minimum



Au mois de décembre, les jours de grève nationale, la municipalité a organisé à plusieurs reprises le service minimum, qui impose aux collectivités d'assurer un service d'accueil lorsqu'au moins 25% des enseignants sont en grève.

L'occasion pour Christine notre ATSEM, de proposer des ateliers aux enfants présents et notamment une fresque qui a trouvé sa place dans les locaux de la cantine.



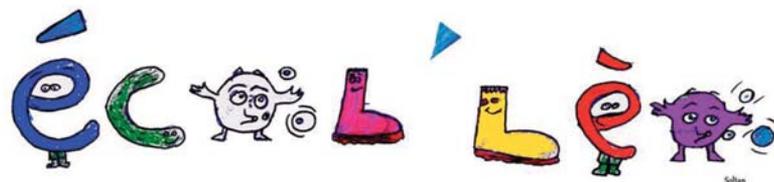
Spectacle de Noël

À la salle Henri Lambert a eu lieu le 19 Décembre le spectacle de Noël offert par la municipalité à l'ensemble des élèves de l'école.

Cette année, la troupe des Galettes de riz a su conquérir la salle avec leur animation. Deux clowns vêtus de blanc, et jouant avec les matières et les sons, ont pu faire participer les enfants.

Ensuite l'arrivée du Père Noël a ravi comme d'habitude les enfants. L'après-midi s'est achevée par la distribution de chocolats et d'un petit cadeau, offerts par le Club des jeunes d'antan que nous remercions une nouvelle fois pour leur active participation à cette petite fête.

Sophie Riout, adjointe aux affaires scolaires



Cette nouvelle année scolaire démarre fort pour L'équipe de l'association de parents d'élèves Ecol'Leo.

Le traditionnel « Vide Ta Chambre » qui s'est déroulé le 17 novembre a suscité beaucoup de demandes de personnes souhaitant exposer. Faute de ne pouvoir pousser les murs de la salle Henri Lambert, nous en organiserons un second le dimanche 9 février 2020 afin de satisfaire le plus grand nombre. Pour vous y inscrire, contactez le 06.18.08.25.64

La vente de chocolats de Noël a remporté un franc succès, les enfants et leurs parents ont, cette année encore, bien joué le jeu pour récolter un maximum de commandes autour d'eux.

Le loto de l'association aura lieu le samedi 14 mars 2020. La priorité est donnée aux parents des enfants scolarisés à Saint-Léonard ainsi qu'aux Saint-Léonardais. Si vous aimez les lotos, n'hésitez pas !

L'équipe de l'association souhaite à tous les habitants de la commune et à tous les enfants de l'école une belle année 2020.

Les membres du bureau de l'association
Mesdames Asselin, Dubois, Magniez et Duhayon





Les plans de prévention du risque naturel (inondation)



Qu'est-ce qu'un PPRN ?

Créé en 1995 par la Loi « Barnier », le Plan de Prévention des Risques (PPR) est régi par le code de l'environnement article L562-1 et suivants.

Le plan de prévention des risques inondation est un document prescrit et approuvé par l'Etat, Préfet de département.

SES OBJECTIFS :

- Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Sensibiliser et informer la population sur les risques encourus et les moyens de protection et de prévention.

Le PPRN ne vise pas seulement à limiter le risque mais aussi à l'anticiper.

Le PPRN identifie les zones exposées directement ou indirectement aux risques. Pour chacune d'elles, il établit ensuite des règles en matière d'aménagement, d'urbanisme et de construction. Il peut enfin définir des travaux pour réduire la vulnérabilité du territoire.

La stratégie de prévention des inondations est conçue à l'échelle d'un bassin versant ou d'un tronçon de vallée important, permettant d'avoir une vision globale du phénomène.

SON CONTENU :

La **note de présentation** explique les phénomènes pris en compte, ainsi que leur impact sur les personnes et sur les biens existants et futurs. Cette note justifie les choix retenus en indiquant les principes d'élaboration du PPRN et commente le règlement associé.

Les **documents cartographiques** dont la carte réglementaire définissent les zones réglementées par le PPRN. Il s'agit des zones exposées à des risques mais aussi des zones où des aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux.

- Le **règlement** précise les règles applicables à chaque zone. Il définit, sur **des biens futurs ou existants**, les conditions d'aménagement, de construction, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers, aux entreprises ou aux collectivités. Il comporte des mesures réglementant les constructions futures et **des mesures imposées pour la réduction de la vulnérabilité pour les constructions existantes, à réaliser dans un délai de 5 ans maximum à compter de l'approbation (29 mars 2012)**. La priorité est donnée à la protection des personnes et à la réduction des dommages. On peut citer la

réalisation de diagnostics du bâti, la pose de batardeau, la création d'espaces refuges, la protection de certains équipements.

Ces documents sont librement consultables en mairie, sur le site internet www.saint-leonard.fr (rubrique « urbanisme ») ou www.seine-maritime.gouv.fr

Qu'est-ce qu'implique un PPRN ?

L'intégration du risque dans les documents d'urbanisme (conséquences sur la constructibilité) : dès son approbation, le PPRN est annexé aux documents d'urbanisme des communes concernées. Le PPRN approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est opposable à tout projet d'aménagement ou de construction. Le non-respect des prescriptions est passible de sanctions administratives et pénales (art. L.480-4 du code de l'urbanisme). La conformité d'un projet par rapport à l'autorisation d'urbanisme délivrée est contrôlée. En cas de non-conformité, le maître d'ouvrage est mis en demeure de se mettre en conformité avec l'autorisation accordée.

Une information préventive renforcée : dans une commune couverte par un PPRN approuvé, le maire a l'obligation de communiquer auprès de la population sur les risques naturels auxquels est exposée la population au moins une fois tous les deux ans (réunion publique, lettre info...).

Le dispositif d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) devient obligatoire (art. L.125-5 du code de l'environnement). Il s'applique à tout contrat écrit de vente ou de location.

Le PPRN entraîne la suppression de la modulation des franchises des assurances pour les « catastrophes naturelles ».

La mise en sécurité des biens et des personnes : les communes couvertes par un PPRN doivent disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde, outil de gestion de crise, au plus tard dans les deux ans suivant l'approbation du PPRN. Le cas échéant, des travaux imposés ou préconisés par le PPRN devront être réalisés.

Qu'apporte un PPRN ?

Un outil de prévention local pour un aménagement durable du territoire : le but est de garantir la sécurité de la population et de réduire les coûts générés par les phénomènes naturels exceptionnels, tout en permettant le développement des communes. Le PPRN est également pour les collectivités un outil d'aide à la décision en termes d'aménagement du territoire, l'idée étant d'orienter le développement des communes vers des zones à aléa faible, voire nul.

Des solutions pour réduire la vulnérabilité du territoire : si la question se pose quant au développement de certaines zones, il faut également s'intéresser à l'existant.



Le PPRN apporte des solutions en proposant des mesures permettant de réduire la vulnérabilité du territoire et notamment du bâti existant.

Des aides financières pour agir : le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) peut financer en partie des opérations (études et travaux) de prévention des risques. Ainsi, si une collectivité est couverte par un PPRN prescrit ou approuvé, elle peut bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 50 % pour des études et à hauteur de 25 % à 50 % pour des travaux. Peuvent, par exemple, être financés des études de développement de la connaissance du risque, des travaux de protection de zones habitées ou des démarches de réduction de la vulnérabilité. Les particuliers, quant à eux, peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 40 % pour des études et travaux imposés par un PPRN. Ce taux est de 20 % pour les entreprises de moins de vingt salariés. ATTENTION : pour bénéficier de ces subventions, les études et travaux ne doivent pas avoir été engagés et les travaux imposés par un PPRN doivent être réalisés dans les délais impartis.

Qu'est-ce qu'un risque ?

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité données.

L'enjeu est l'ensemble des personnes, biens économiques et patrimoniaux, activités, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

La **vulnérabilité** mesure le niveau de conséquences dommageables prévisibles sur les enjeux.

Le **risque** est le produit d'un aléa et d'un enjeu.



Urb'Actu

Le saviez-vous ?

Il existe un **document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**. Ce document, réalisé par le maire, a pour but d'informer les habitants de sa commune sur **les risques naturels et technologiques** auxquels ils sont soumis. Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque, ainsi que les mesures du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Type de risque recensé sur Saint-Léonard :

- Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Recul du trait de côte et de falaises
- Risques naturels
- Transport de marchandises dangereuses

Retrouvez ce document sur
<https://www.saint-leonard.fr/le-document-dinformation-communal-sur-les-risques-majeurs-dicrim-risques-naturels-et-technologiques/>
ou
https://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soil_ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=76600



Le DICRIM est établi dans les communes pour lesquelles il existe un plan de prévention des risques (PPR) ou un plan particulier d'intervention (PPI) et dans celles exposées à un risque majeur particulier (comme le risque lié aux cavités souterraines dont nous vous avons parlé dans le Saint-Léonard et vous de janvier 2019 – recensement consultable sur www.saint-leonard.fr).

Le point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les avis sur le projet ayant été rendus, celui-ci a été mis à l'enquête publique du lundi 19 août au vendredi 27 septembre 2019. La commission d'enquête a eu la tâche de répondre aux questions des administrés et de les transmettre à la collectivité pour examen préalable à l'approbation du document que vous pouvez retrouver dans la rubrique : « urbanisme » du site de la commune (www.saint-leonard.fr) et dans : « Aménager et Urbaniser » du site de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Les conclusions et rapports sont également en ligne ou consultables à l'accueil de la Mairie. Le PLUi-HD a été approuvé lors du conseil communautaire du 18 décembre dernier. A la date de rédaction de cet article, nous attendons l'avis favorable du Préfet, qui rendra ce document exécutoire.



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Avancée de la démarche Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre les vœux des élus du Grand Site

Pour rappel, la démarche Grand Site vise à obtenir le label Grand Site de France pour un territoire intégrant des sites classés (Notre Dame du Salut à Fécamp, Côte d'Albâtre et Valleuse de Bruneval pour le Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre). Ce label reconnaît la qualité de gestion d'un site ou d'un projet de territoire durablement axé sur la préservation des paysages.

Le Grand Site « Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre » rassemble 13 communes remarquables du littoral de la Seine-Maritime de Saint-Jouin-Bruneval à Fécamp. Saint-Léonard est donc pleinement intégré au processus. Ces collectivités soucieuses de valoriser leur patrimoine commun, de préserver la qualité paysagère du territoire et de favoriser un tourisme durable et de qualité, ont décidé de s'engager, collectivement dans une démarche Grand Site.

Véritable feuille de route de la démarche, le programme d'actions validé en mai 2019, ambitieux et pertinent, qui a été défini entre tous les acteurs pose les premières pierres pour l'obtention de ce label.

Il se compose de 43 actions classées par priorité de mise en œuvre et réparties dans 4 axes :

- La préservation des paysages et l'esprit des lieux du territoire
- La mise en réseau des mobilités afin de déconcentrer la fréquentation touristique
- La contribution du territoire à l'immersion
- La gouvernance des acteurs impliqués

Les temps forts de l'année 2019

- La visite de l'inspecteur général des sites les 2 et 3 mai et la validation du programme d'actions par le ministère de la Transition écologique et solidaire le 23 mai 2019. ; ce programme validé, traduit une étape importante dans cette démarche de labellisation
- La signature de la charte de gouvernance par les 16 collectivités engagées dans ce projet le 13 novembre 2019

- Le lancement du projet de renaturation de la falaise d'amont à Étretat qui a entraîné le transfert du parc de stationnement vers celui de la gare SNCF, à compter d'avril 2019

- L'élaboration du schéma des mobilités et des itinérances douces du Grand Site finalisée en fin d'année ; celui-ci propose des solutions permettant d'améliorer l'accès au territoire par les transports publics, d'organiser efficacement les parkings, les véloroutes, les chemins de randonnée, afin de mieux répartir le flot des visiteurs et de régler les problèmes de stationnement sur Étretat et les communes alentours.

- Le choix du visuel identitaire du Grand Site qui doit permettre de faciliter l'identification du territoire et de la démarche en Juin 2019

Les perspectives à venir

- L'élaboration d'un « plan paysage » comme un guide commun de la préservation des paysages sur ce territoire.

- La mise en place d'actions de communication auprès des habitants et des acteurs du territoire.

- La déclinaison des premières actions issues du schéma des mobilités comme :

- la connexion entre les trains et les bus, adéquation des horaires
- les jalonnements de la vélo maritime ou les jalonnements côtiers des véloroutes et la mise en réseau des sites entre Saint-Jouin Bruneval et Fécamp
- le développement d'une nouvelle offre de boucles locales de randonnées
- la mise en place d'un plan des mobilités (stationnement, circulation) à Étretat dans le cadre d'une approche étendue aux communes limitrophes
- la réalisation d'un plan camping-cars à l'échelle du territoire du Grand Site

Toutes ces actions sont le fruit de la tenue de 8 bureaux et 5 collégiales Grand Site ainsi qu'une trentaine de réunions techniques.

Calendrier 2020 – 1er semestre

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	ORDURES MENAGERES				
2 J	2 D	2 L	OM	DECHETS VERTS	2 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	2 S	2 M	23		
3 V	3 L	OM	DECHETS VERTS	3 M	10	3 V	3 D	3 M			
4 S	4 M	6	4 M	4 S	4 L	OM	DECHETS VERTS	4 J			
5 D	5 M	5 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	5 D	5 M	19	5 V				
6 L	OM	DECHETS VERTS	6 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	6 V	6 L	OM	DECHETS VERTS	6 M	6 S	
7 M	2	7 V	7 S	7 M	15	7 J	7 D				
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	OM	DECHETS VERTS	8 M	24		
9 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	9 D	9 L	ORDURES MENAGERES	9 J	9 S	9 M	9 M			
10 V	10 L	ORDURES MENAGERES	10 M	11	10 V	10 D	10 M				
11 S	11 M	7	11 M	11 S	11 L	ORDURES MENAGERES	11 J	EMBALLAGES RECYCLABLES			
12 D	12 M	12 J	12 V	12 D	12 M	20	12 V				
13 L	ORDURES MENAGERES	13 J	13 V	13 L	ORDURES MENAGERES	13 M	13 S				
14 M	3	14 V	14 S	14 M	16	14 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	14 D			
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	ORDURES MENAGERES					
16 J	16 D	16 L	ORDURES MENAGERES	16 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	16 S	16 M	25			
17 V	17 L	ORDURES MENAGERES	17 M	12	17 V	17 D					
18 S	18 M	8	18 M	18 S	18 L	OM	DECHETS VERTS	18 J			
19 D	19 M	19 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	19 D	19 M	21	19 V				
20 L	ORDURES MENAGERES	20 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	20 V	20 L	OM	DECHETS VERTS	20 S			
21 M	4	21 V	21 S	21 M	17	21 J	21 D				
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	OM	DECHETS VERTS	22 M	26		
23 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	23 D	23 L	ORDURES MENAGERES	23 J	23 S	23 M				
24 V	24 L	ORDURES MENAGERES	24 M	13	24 V	24 D	24 M				
25 S	25 M	9	25 M	25 S	25 L	ORDURES MENAGERES	25 J	EMBALLAGES RECYCLABLES			
26 D	26 M	26 J	26 V	26 D	26 M	22	26 V				
27 L	ORDURES MENAGERES	27 J	27 V	27 L	ORDURES MENAGERES	27 M	27 S				
28 M	5	28 V	28 S	28 M	18	28 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	28 D			
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L	ORDURES MENAGERES					
30 J	30 L	ORDURES MENAGERES	30 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	30 S	30 M	27				
31 V	31 M	14	31 D								

LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Par arrêté de la Préfecture de Seine-Maritime en date du 16 octobre 2017, l'article 7 de l'arrêté DPS/ARS n° 2014/101 du 8 octobre 2014, relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de Seine-Maritime a été **abrogé et remplacé par de nouvelles dispositions** :

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc..., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage **ne peuvent être effectuées**, sauf intervention urgente, **à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments** que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h ;
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Merci de les respecter pour le bien-être de tous.

Calendrier 2020 – 2ème semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		
1 M		1 S		1 M		1 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	1 D		1 M	49	1 V		
2 J		2 D		2 M	36	2 V		2 L	OM	DECHETS VERTS	2 M		2 S	
3 V		3 L	OM	DECHETS VERTS	3 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	3 S		3 M	45	3 J		3 D	
4 S		4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L	OM	DECHETS VERTS
5 D		5 M		5 S		5 L	OM	DECHETS VERTS	5 J		5 S		5 M	1
6 L	OM	DECHETS VERTS	6 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	6 D		6 M	41	6 V		6 D		6 M	
7 M	28	7 V		7 L	OM	DECHETS VERTS	7 M		7 S		7 L	OM	DECHETS VERTS	7 J
8 M		8 S		8 M	37	8 J		8 D		8 M	50	8 V		8 S
9 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	9 D		9 M		9 V		9 L	ORDURES MENAGERES	9 M		9 S		9 D
10 V		10 L	ORDURES MENAGERES	10 J		10 S		10 M	46	10 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	10 D		10 S
11 S		11 M	33	11 V		11 D		11 M		11 V		11 L	ORDURES MENAGERES	11 S
12 D		12 M		12 S		12 L	ORDURES MENAGERES	12 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	12 S		12 M		12 D
13 L	ORDURES MENAGERES	13 J		13 D		13 M	42	13 V		13 D		13 M		13 S
14 M	29	14 V		14 L	ORDURES MENAGERES	14 M		14 S		14 L	ORDURES MENAGERES	14 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	14 D
15 M		15 S		15 M	38	15 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	15 D		15 M	51	15 V		15 S
16 J		16 D		16 M		16 V		16 L	ORDURES MENAGERES	16 M		16 S		16 D
17 V		17 L	OM	DECHETS VERTS	17 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	17 S		17 M	47	17 J		17 D	17 S
18 S		18 M	34	18 V		18 D		18 M		18 V		18 L	ORDURES MENAGERES	18 S
19 D		19 M		19 S		19 L	OM	DECHETS VERTS	19 J		19 S		19 M	3
20 L	OM	DECHETS VERTS	20 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	20 D		20 M	43	20 V		20 D		20 M	
21 M	30	21 V		21 L	OM	DECHETS VERTS	21 M		21 S		21 L	ORDURES MENAGERES	21 J	
22 M		22 S		22 M	39	22 J		22 D		22 M	52	22 V		22 S
23 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	23 D		23 M		23 V		23 L	ORDURES MENAGERES	23 M		23 S		23 D
24 V		24 L	ORDURES MENAGERES	24 J		24 S		24 M	48	24 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	24 D		24 S
25 S		25 M	35	25 V		25 D		25 M		25 V		25 L	ORDURES MENAGERES	25 S
26 D		26 M		26 S		26 L	ORDURES MENAGERES	26 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	26 S		26 M		26 D
27 L	ORDURES MENAGERES	27 J		27 D		27 M	44	27 V		27 D		27 M		27 S
28 M	31	28 V		28 L	ORDURES MENAGERES	28 M		28 S		28 L	ORDURES MENAGERES	28 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	28 D
29 M		29 S		29 M	40	29 J	EMBALLAGES RECYCLABLES	29 D		29 M	53	29 V		29 S
30 J		30 D		30 M		30 V		30 L	ORDURES MENAGERES	30 M		30 S		30 D
31 V		31 L	ORDURES MENAGERES			31 S				31 J		31 D		31 S

Lors des jours fériés, les ramassages sont effectués normalement sauf les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier (ramassage reporté au lendemain).

ORDURES MENAGERES (conteneurs gris) : enlèvement des déchets domestiques **UNE FOIS PAR SEMAINE, LE LUNDI MATIN – à sortir la veille au soir après 20 h** (sauf le hameau des Hogues qui est ramassé le mardi matin avec FROBERVILLE, l’impasse des Marettes ramassée avec YPORT le lundi matin et le vendredi matin).

EMBALLAGES RECYCLABLES (conteneurs jaunes) : enlèvement des emballages (bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, boîtes et suremballages en carton **A METTRE EN VRAC DANS LES CONTENEURS), UNE SEMAINE SUR DEUX (semaines paires), LE JEUDI MATIN pour l’ensemble de la commune – à sortir la veille au soir après 20 h**

DECHETS VERTS : Ramassage le LUNDI. Enlèvement des tontes de pelouses, branchages... **dans les SACS PLASTIFIES REMIS PAR LA MAIRIE NON FERMÉS d’un POIDS MAXIMUM de 25 kg ou FAGOTS LIÉS AVEC DE LA CORDE, le vrac n’étant pas ramassé, limités au nombre de 5 par habitation).** Le 1^{er} LUNDI de janvier à décembre. Et une 2^{ème} fois le 1^{er} LUNDI après le 15, d’avril à octobre.

DECHETTERIE DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL (basée à Épreville)

Horaires d’ouverture Mai - Septembre :

- lundi, mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h
- samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- dimanche de 9 h à 12 h.

Horaires d’hiver Octobre - Mars : fermeture à 18 h au lieu de 19 h.

N° vert 0 800 106 222

Tél. déchetterie 02.35.29.28.98

FERMETURE DE LA DECHETTERIE LORS DES JOURS FERIES.

Pour tous renseignements en cas de jour férié, voir sur le site www.agglo-fecampcauxlittoral.fr (rubrique ordures ménagères).

L'espace Info Energie

Energie : attention au démarchage abusif !

Ces dernières années, des démarchages abusifs concernant le domaine de l'énergie (panneaux solaires, travaux d'isolation, etc...) sont apparus. Vous avez un doute ? Prenez contact avec l'Espace Info Energie, partenaire de l'Agglomération, qui pourra vous garantir la fiabilité de votre contact !

+ Service gratuit,
Tél. : 02 32 08 13 10 - mail eie@inhari.fr

Pour se prémunir du démarchage mensonger,
consultez également le site internet :
<https://www.faire.fr/demarchage-commercial>



Nouvelles permanences de l'Espace Info-Energie

- Lundi de 13h30 à 17h30 :
à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral
825, route de Valmont à Fécamp
- Vendredi de 9h à 12h (et sur rdv de 12h à 13h) :
à la Maison des Projets
Place Bellet à Fécamp

Un conseiller est là pour vous renseigner sur la rénovation énergétique.

→ Un service :

- indépendant
- objectif
- gratuit.



Tél. : 02 32 08 13 10 - eie@inhari.fr

Rappel des consignes de tri



EMBALLAGES A RECYCLER

- EMBALLAGES EN VERRE**: BOUTELLES EN VERRE, POTS ET BOCALS EN VERRE
- EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON OU PAPIER**: PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIGUES EN CARTON; BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE; TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE; EMBALLAGES EN MÉTAL
- À JETER**: VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE; OUVRES
- OU TOUS LES PAPIERS DANS LES COLONNES**: JOURNAUX ET MAGAZINES; ANNUAIRES ET CATALOGUES; COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
02 35 10 48 48 - www.agglo-fecampcauxlittoral.fr



CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



NOUVEAU

Désormais, la totalité des emballages en plastique se recyclent et sont à mettre dans le bac jaune !

- Toutes les bouteilles
- Tous les flacons et bidons
- Toutes les barquettes
- Tous les pots et les boîtes
- Tous les sacs et sachets
- Tous les films

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Agenda des manifestations

Dimanche 9 février 2020 : Vide ta Chambre par Ecol'Leo à la salle Henri Lambert

Dimanche 9 février 2020 : Contes cauchois avec Régine Paumelle par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 15 h

Jedi 13 février 2020 : Repas mensuel du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 16 février 2020 : Repas dansant de la St-Valentin du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 23 février 2020 : Repas choucroute de l'AEP Ste Bernadette salle Henri Lambert

Jedi 27 février 2020 : Concours de dominos du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Mars 2020 (date non fixée) : Concert de cornemuses avec Westcliff Piping Society par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 20 h 30

Vendredi 6 mars 2020 : Loto du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 8 mars 2020 : Bal folk du Printemps n° 4 par Traversées Musicales salle Henri Lambert

Jedi 12 mars 2020 : Repas mensuel du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Vendredi 13 mars 2020 : Chants marins avec « Chœur d'Hommes d'Yport » par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 20 h 30

Samedi 14 mars 2020 : Loto par Ecol'Leo à la salle Henri Lambert

Jedi 19 mars 2020 : Dépôt d'une gerbe commémorative au Monument aux Morts, puis vin d'honneur salle Henri Lambert

Jedi 26 mars 2020 : Concours de manille du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 29 mars 2020 : Concert avec « l'Ensemble Vocabale Polychrome » par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 16 h

Vendredi 3 avril 2020 : Loto du Tennis Club Municipal à la salle Henri Lambert

Dimanche 5 avril 2020 : Repas des Aînés de la commune offert par la Municipalité salle Henri Lambert

Jedi 9 avril 2020 : Repas mensuel du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Jedi 23 avril 2020 : Concours de manille du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Vendredi 24 avril 2020 : Théâtre « Effroyables jardins » avec la Compagnie Traitement de Textes du Havre par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 20 h 30

Dimanche 26 avril 2020 : Repas dansant du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Vendredi 1er mai 2020 : Cérémonie de remise de médailles du travail par la Municipalité salle Henri Lambert

Vendredi 8 mai 2020 : Dépôt d'une gerbe commémorative au Monument aux Morts, puis vin d'honneur offert par la Municipalité. Repas dansant de l'Amicale des Anciens Combattants à la salle Henri Lambert

Jedi 14 mai 2020 : Repas mensuel du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Du samedi 16 au dimanche 24 mai 2020 : Exposition « Le Tour du Monde en Marionnettes » avec la Compagnie « Les Marmousets » par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle

Mardi 19 mai 2020 : Spectacle de marionnettes pour les enfants de l'école de Saint-Léonard par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle

Dimanche 24 mai 2020 : Spectacle de marionnettes avec la Compagnie « Les Marmousets » par les Amis de la Chapelle de Grainval à la chapelle à 16 h 30

Jedi 28 mai 2020 : Concours de manille du Club des Jeunes d'Antan salle Henri Lambert

Dimanche 31 mai 2020 : Vide-greniers par le JSSL 76 terrain route d'Epreville



Venez Danser, Écouter... avec

Traversées Musicales

« BAL du Printemps N°4 »
" Musiques de Danses Traditionnelles "

Danses Normandes, Cauchoises, Irlandaises, Anglaises et cette année danses du Moyen-Age et de Renaissance (initiation aux danses)

Dimanche 8 mars 2020

15h - 17h - Salle Lambert - rue des Rossignols - 76400 Saint-Léonard

Gratuit - Réservation (places limitées) - 495, rue du Poteau

76400 Saint-Léonard - Rollbott@wanadoo.fr - 02 35 28 51 69

Liste des associations et des présidents

ALBATRE CLUB POKER

M. MARS Fabien
177, résidence de la Forge, St-Léonard..... 06.03.48.30.40

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. AUBOIN Didier
6, rue du 19 Mars 1962, St-Léonard..... 02.35.29.92.54

ASSOCIATION ECOL'LÉO

Mme DUHAYON Blandine
556, route d'Étretat, St-Léonard 06.18.08.25.64

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE

M. CROCHEMORE Michel
29, Cité Bénédicte - Fécamp 02.35.29.14.67

ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-LEONARD (A.S.S.L.)

M. DESJARDINS Jean-François
imm. Drakkar-26 rue des Drakkars - Fécamp 02.35.28.54.93

SECTION ATHLETISME

Mme HOUOT Stéphanie
15 rue du Grenier à Sel - Fécamp 06.01.29.07.89

SECTION CYCLO, V.T.T. ET MARCHÉ

M. LAPERDRIX Claude
15, rue Victor Coviaux - St-Léonard 02.35.28.42.81

CERCLE SPORTS LOISIRS (C.S.L.)

M. BOUTEILLER Nicolas
8, rés d'Albâtre - Criquebeuf-en-Caux 06.59.01.94.60

CLUB DES JEUNES D'ANTAN DE SAINT-LEONARD

Mme CADINOT Claudine
25, impasse du Bouleran - St-Léonard 02.35.28.20.77

CONFRERIE

M. MOUROT Daniel
361, rue Gabrielle Décultot - St-Léonard 02.35.29.59.35

DOJO SAINT-LEONARD

M. BENCHAOUI Lahbib
15A, hameau de Gournay - Epreville 06.29.79.32.51

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (F.N.A.C.A.)

Mme BONNEVILLE Renée
44, rue du 8 Mai 1945 - St-Léonard 02.35.28.45.53

GYM CLUB DE SAINT-LEONARD

Mme LEVARAY Catherine
431, rue du Poteau - St-Léonard 06.17.91.31.10

JEUNESSE SPORTIVE SAINT-LEONARD 76 (J.S.S.L.76)

M. BLONDEL Xavier
5 D, la Grand Mare - Epreville 06.85.22.78.98

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL

M. CROCHEMORE Michel
29, Cité Bénédicte - Fécamp 02.35.29.14.67

LOISIR PETANQUE SAINT-LEONARD

M. MARCHAND Dominique
88, rue de Boisval - Eletot 06.10.69.33.10

SAINT-LEONARD HANDBALL (S.L.H.B.)

M. LEGAY FOULON Romain
11, route de Tourville - Ganzeville 06.50.89.06.32

SAINT-LEONARD SERVICES

M. BALIER Victor - Mairie de SAINT-LEONARD 06.82.09.25.24

SCRABBLE CÔTE D'ALBÂTRE

Mme GROULT Marie-Noëlle
2, imm. Odensee - 9 rue des Drakkars - Fécamp 06.19.29.26.88

TENNIS CLUB MUNICIPAL

M. DENEUVE Gérard
162, rue des Marquais - Senneville-sur-Fécamp 02.35.28.16.25

TRAVERSÉES MUSICALES

M. ROLLET Claude
495, rue du Poteau - St-Léonard - <http://barachois-danstrop.eclublog.com>

Nécrologie

Ce numéro rend hommage à Daniel Cavalier, emporté bien trop tôt par la maladie au mois de novembre dernier.

Conseiller municipal pendant deux mandats (2002-2008/2008-2014), il s'est par ailleurs beaucoup investi dans le tissu associatif, d'abord au sein du club de football de la JSSL puis depuis quelques années au sein du Club des Jeunes d'Antan.



AEP Sainte-Bernadette

Notre association vous souhaite une bonne nouvelle année qui soit pour chacun de vous source d'épanouissement.

Nous continuons notre chemin et cette année encore nous retrouverons les animations des années passées (choucroute, le 23 février, Grainval en Fête, le 27 juin, etc..) et de nouvelles (exposition agricole, le 6 et 7 juin) : nul doute que vous serez aux rendez-vous.

L'Activité danse a toujours ses adeptes et se déroule toujours chaque jeudi de 18h à 19h15.

Grainval en Fête 2020

Depuis déjà plusieurs mois, l'équipe scénario a repris le collier pour concevoir un nouveau spectacle pour Grainval en Fête.

Et pour cette quinzième édition, ce sera le cinéma qui sera à l'honneur puisque nous aurons un festival dans notre valleuse. Le thème sera "Grainval fait son cinéma !" : Le cinéma sous toutes ses formes (historique, comique, fantastique, parlant ou muet, etc..) mais aussi "spécial Grainval" avec ses acteurs et ses effets spéciaux.

A qui seront décernés les prix de ce festival ? Nul ne le sait encore mais il faut s'attendre, encore cette année, à des surprises !

A côté de ce spectacle, nous retrouverons tous les ingrédients qui ont fait la réussite de Grainval en Fête : repas, animations, feu d'artifice, etc...

Alors retenez la date et si vous voulez partager l'aventure avec nous, venez nous rejoindre comme figurants ou simplement pour donner un coup de main.

Le Président, Michel Crochemore



ASSL : Cyclos et Marche

La saison cyclo et marche de A.S. Saint-Léonard s'est achevée par son assemblée générale et un excellent repas concocté par Alain Coufourier, en présence de Bernard Hoguet, maire de St-Léonard et de Marie-Lise Dégremont, adjointe aux sports.

Cette année c'est plus de 62.000 kms que les adeptes de la petite reine ont parcouru sur les routes de la région, avec une escapade pour quelques uns à Cognac pour la semaine fédérale et l'ascension de quelques cols alpins mythiques pour d'autres, pendant que la section dynamique de marche et sa dizaine de pratiquants ont foulé 1.200 kms tant sur les chemins creux de la région que les chemins escarpés et ensoleillés dans les vignes autour de Cognac et sur les bords de la Charente.

Le club aux couleurs jaune et bleu sous la présidence de Claude Laperdrix depuis plus de quarante ans se porte à merveille, en témoigne les nombreuses personnes présentes lors de son assemblée générale. Après la lecture et l'approbation à l'unanimité du bilan financier et du rapport moral et sportif, l'élection du bureau voyait tous les membres reconduits dans leur fonction : Claude Laperdrix, président, Jean-François Desjardins, trésorier, Didier Auboin, secrétaire, Christophe Vendange secrétaire adjoint, Marie-Lise Dégremont, responsable marche, Thierry Braouzec, membre, Jean-Pierre Risque, relation presse.

Rendez-vous le 15 février au local à partir de 11 heures pour les inscriptions de la saison 2020. Le club vous présente tous ses bons vœux pour la nouvelle année.



Association Sportive de Saint-Léonard

N° 15 Rue Victor Coviaux - 76400 SAINT-LEONARD
Tel : 02-35-28-42-81 - e-mail : asslcyclo76@orange.fr



Les Amis de la Chapelle de Grainval

L'année 2019 a été bien chargée en animations à la chapelle et la participation s'est accrue par rapport à l'année précédente.

Pour 2020, nous apporterons toujours autant de variétés dans notre programmation, notre souci étant de faire plaisir à un large public.

Pour ce premier semestre, sachant qu'il peut y avoir des animations supplémentaires, nous avons programmé

des concerts, des contes cauchois, des projections, des expositions, du théâtre, des spectacles de marionnettes. Bref, il y en a pour tous les goûts. Voyez plutôt :

- **Dimanche 9 février 2020 à 15h** - Contes Cauchois avec Régine Paumelle. Un rendez-vous plein de saveurs et de gaieté à ne pas manquer !
- **Début mars** (date non définie encore) : Concert de cornemuses.
- **Vendredi 13 mars à 20h30** : Concert avec le chœur d'hommes d'Yport au profit de l'association Retina.
- **Dimanche 29 mars à 16h** : Concert avec l'ensemble vocal Polychrome.
- **Vendredi 24 avril à 20h30** : Théâtre "Effroyables jardins" avec la compagnie Traitement de textes.
- **Du samedi 16 au dimanche 24 mai** : Exposition "Le tour du monde en marionnettes". Exposition qui présente 150 marionnettes rapportées par la compagnie "Les Marmousets" des quatre coins du monde.
- **Mardi 19 mai** : Spectacles de marionnettes pour les enfants de l'école de Saint-Léonard
- **Dimanche 24 mai à 16h30** : Spectacle de marionnettes avec la Compagnie "Les Marmousets". Ouvert à tous.
- **Vendredi 5 juin à 20h30** : Concert "Sextuor de flûtes traversières" avec l'ensemble Tutti Fluti.
- **Du 11 au 19 juillet** : Exposition de photos avec Bruno Belliard.

Alors, il y a sûrement une animation qui vous fera plaisir, n'hésitez pas à nous rejoindre ou à vous renseigner au 06 60 82 46 19. Nous vous attendons avec plaisir. Si vous avez des suggestions ou propositions à faire nous sommes à l'écoute.

Bonne année culturelle à tous.

Le Président,
Michel Crochemore



Amicale des Anciens Combattants



L'assemblée générale de l'Amicale des Anciens Combattants s'est déroulée en présence de M. Bernard Hoguet, Maire et de Mme Marie-Lise Dégremont, Adjointe.

L'Amicale des Anciens Combattants a été créée en 2016, le but de cette association est de participer aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, jours fériés :

- par la présence du drapeau aux messes, et au monument aux morts
- par la présence du drapeau aux inhumations d'Anciens Combattants soldats FNACA

Toutes les manifestations se déroulent dans le respect.

Prévision pour 2020 :

- présence du drapeau à la cérémonie du 58^{ème} anniversaire du cessez-le-feu (FNACA),
- présence du drapeau à la cérémonie du 8 mai 2020 au monument aux morts,
- présence du drapeau à la cérémonie du 11 novembre 2020 au monument aux morts.

Pour l'année 2020, le vendredi 8 mai, l'Amicale est favorable à mettre en place un repas dansant.

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2020.



Club des Jeunes d'Antan

Voilà une nouvelle année qui commence. Je vous joins le programme des manifestations du club, en espérant vous voir lors d'une manifestation.

Manifestations 2020 :

- Tous les lundis après-midi (sauf juillet et août) de 14h à 15h30 : ateliers loisirs et création, de 15h30 à 17h30 : tarot.
- Tous les 2^{ème} jeudi du mois (sauf juillet et août) à partir de 12 h 30 : repas mensuel, tarif 15€.
- Tous les 4^{ème} jeudi du mois (sauf juillet et août) à partir de 14 h 30 : tournoi de manille (janvier, mars, mai, juin, octobre, novembre) ou concours de dominos (février, avril, septembre), tarif 7€.
- Repas des Aînés le dimanche 26 janvier à partir de 12h30.
- Repas dansant les dimanches 16 février (Saint Valentin) - 26 avril et 27 septembre, tarif 26€, inscriptions au 02.35.28.20.77 ou 06.37.28.95.67.
- Loto le vendredi 6 mars.
- Voyage en Thaïlande du 21 mai au 1^{er} juin.
- Foire à tout le dimanche 16 août, inscriptions les mardis 7-21-28 juillet et 4-11 août de 18 h à 19h à la salle Henri Lambert ou par téléphone au 02.35.28.20.77 ou 06.37.28.95.67.
- Soirée harengs le samedi 21 novembre.
- Marché de Noël le samedi 5 décembre de 14h à 18h et le dimanche 6 décembre de 10h à 18h.
- Inscriptions colis de Noël (pour les personnes nées en 1952 et avant) : les mardis 3-10-17-24 novembre de 14h à 16h.
- Distribution des colis le lundi 14 décembre de 15h à 18h et le mardi 15 décembre de 10h à 12h.



*Je vous souhaite
une bonne année 2020*

La Présidente,
Claudine Cadinot.

Confrérie

En cette fin d'année 2019, la Confrérie des Frères de Charité de Saint-Léonard est en deuil après la disparition le 22 novembre de notre frère, Daniel Cavalier.

Daniel était entré en Confrérie en 2004 et était un frère exemplaire sur qui l'on pouvait toujours compter. Sa dernière sortie a été le grand rassemblement à Lisieux le 20 juin dernier. Nous assurons de notre affection et de notre soutien fidèles son épouse, Martine, ainsi que leur famille.

Actuellement, nous restons 10 frères actifs et je fais appel aux hommes de bonne volonté pour venir renforcer la Confrérie.

Lors de la Saint Léonard, le 10 novembre dernier, trois de nos frères de charité ont été récompensés : Rémy Décultot, Bernard Baudouin et Michel Paillette, qui ont reçu des mains de notre Grand Maître la médaille d'officier dans l'ordre des confréries de Normandie pour services rendus. Félicitations aux récipiendaires.

En cette année 2019, nous avons accompagné à leur dernière demeure 15 Léonardaises et Léonardais.

La Confrérie vous souhaite une très bonne année 2020 et surtout une excellente santé.

Daniel Mourot, Mayre.



DOJO Saint-Léonard

De belles performances pour les judokas du DOJO Saint-Léonard.

En cette fin d'année, les judokas du club parcourent les tatamis du département pour porter haut les couleurs du club.

Ça a commencé pour nos jeunes de l'ITEP des Hogues qui se sont déplacés le samedi 16 novembre 2019 à Caudebec les Elbeuf pour participer au championnat régional de Judo adapté. Quatre jeunes parmi les cinq de l'établissement qui sont licenciés au club depuis 2018, ont fait le déplacement, accompagnés par Gérard leur éducateur sans qui ce projet ne pourrait exister et de Philippe notre professeur.

Après une belle prestation de nos quatre pensionnaires, les résultats sont les suivants :

Noah CHOUQUET se classe troisième de sa catégorie, Lukas PIEDNOEL quant à lui termine à la seconde place, Enzo HOMONT et Jordan DELAUNE remportent leur catégorie respective et se qualifient ainsi pour le championnat de France qui se déroulera le 3 et 4 avril prochain à Saint-Jean de Braye près d'Orléans.

Le dimanche 1^{er} décembre, c'était au tour des benjamins de s'affronter lors de du premier critérium départemental benjamin à Montivilliers. Un seul représentant du club a effectué le déplacement et pas pour rien car notre petit Sodiq SOBUKANLA se classe deuxième de sa catégorie. Il marque ainsi de précieux points pour la qualification pour participer à la finale départementale qui se déroulera au mois de mai prochain mais avant il devra participer au prochain critérium qui aura lieu le 26 janvier 2020 à Sotteville les Rouen.

Une semaine après le critérium, une quarantaine de jeunes du club ont accepté l'invitation du club de Goderville et ont



participé au tournoi annuel de nos voisins. Tous les combattants ont eu un comportement exemplaire tant sur le tatami qu'autour de celui-ci. Au total le club comptabilisent 15 premiers, 10 seconds et 12 troisièmes.



Martin sur la plus haute marche du podium

Sodiq après la remise des récompenses lors du critérium départemental.



Axel (1^{er}) et Mahé (2^{ème}) ont brillamment représenté le club.



Les deux professeurs Philippe et Sébastien ainsi que tous les membres du club tiennent à les féliciter pour ces très bons résultats et espèrent qu'ils en appelleront beaucoup d'autres.

Si vous souhaitez pratiquer cet art martial japonais vous pouvez venir essayer lors des cours qui se déroulent à la salle Marie-Madeleine BABIN de Saint-Léonard :

- Le mardi de 17h à 18h pour les enfants de 5 à 7 ans
- Le mardi de 18h à 19h pour les enfants de 8 à 12 ans
- Le mardi de 19h à 20h30 pour les ados et adultes.
- Le mercredi de 11h à 11h45 pour les enfants de 3 et 4 ans
- Le mercredi de 14h à 15h pour les enfants de 5 à 7 ans
- Le jeudi de 18h à 19h pour les enfants de 8 à 12 ans
- Le jeudi de 19h à 20h30 pour les ados et adultes.
- Le samedi de 10h à 11h pour les enfants de 5 à 12 ans

Et pour tous renseignements complémentaires :
DAVEAU Philippe, professeur diplômé d'état
Tel : 06 19 26 43 27 - Mail : philippedaveau76@orange.fr

Tous les judokas de DOJO Saint-Léonard vous présentent leurs meilleurs vœux sportifs pour cette nouvelle année.

Tennis Club Municipal Saint-Léonard

Le TCM Saint-Léonard enregistre une soixantaine d'adhérents à la rentrée sportive 2019-2020, avec autant d'enfants inscrits en Ecole de Tennis que d'adultes compétiteurs ou en jeu libre.

Un groupe de 6-8 ans (8 enfants) entraîné par Hugo Drouet a été constitué le mercredi matin de 11h à 12h. Le Club souhaite progressivement revenir sur les créneaux de ce mercredi matin : la bascule du fait de l'arrêt des activités périscolaires l'année dernière se fait progressivement.

Les objectifs du club visent la constitution d'un groupe 5-7 ans le mercredi matin et un groupe de dames.

L'Ecole de Tennis encourage les jeunes de 7 à 11 ans à participer aux plateaux Galaxy (Initiation à la compétition) à l'extérieur du Club puisque nous ne disposons pas de la salle M.M. Babin le samedi après-midi.

L'entraînement des équipes séniors a lieu le mardi soir sous la houlette de Gautier Leclerc et le mercredi soir à 20h30 en jeu libre.

Au niveau compétition d'hiver, l'équipe sénior 1 finit 3^{ème} de sa poule DM4 et l'équipe 2 termine 2^{ème} de sa poule DM5.

L'équipe 1 sénior est engagée pour la première fois de l'histoire du Club en pré-régionale pour la compétition printemps. Venez l'encourager à domicile pour envisager le maintien dans cette division.

Le vendredi 29 novembre, le TCM a organisé à la salle Henri Lambert son loto d'hiver qui a emporté un certain succès.

Des tarifs sont pratiqués pour l'utilisation des courts extérieurs pendant la période des grandes vacances de juin à septembre.

Le Club souhaite une bonne année 2020 aux adhérents de l'Association et aux habitants de St-Léonard.



Pour tout
renseignement,
contactez
Gérard Deneuve
au 07 86 52 98 41

Le Bureau
du TCM

F.N.A.C.A.

*A toutes et à tous
une bonne année 2020 !*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le jeudi 3 octobre, les adhérents de la FNACA se sont retrouvés à la salle Henri Lambert pour tenir leur assemblée générale, en présence de M. Bernard Hoguet, Maire de Saint-Léonard et de Mme Marie-Lise Degrémont, 2^{ème} Adjointe au Maire.

Après le mot de bienvenue de la Présidente, Mme Renée Bonneville, M. Roger Thierry, trésorier a donné le compte rendu du bilan financier 2018/2019 et Mme Françoise Thévenin le récapitulatif des manifestations pour l'année. Les adhérents ont ensuite voté le renouvellement du bureau à l'unanimité pour une durée de deux ans.

La FNACA a ensuite remis au Maire, M. Bernard Hoguet par les mains de Mme Renée Bonneville, la médaille d'honneur de la FNACA.

GRANDE RÉUSSITE POUR LE REPAS CHOUCROUTE.

Comme chaque année le dernier dimanche de novembre, la FNACA a organisé son traditionnel repas choucroute. Après le mot de bienvenue de Mme la Présidente, Renée Bonneville souhaitant la bienvenue et un bel après-midi, les quelques 180 convives ont été servis par les bénévoles de l'association. Sabrina et Freddy Friand étaient en charge de l'animation, cette journée a été appréciée de tous.

A NOTER DANS VOS AGENDAS POUR 2020.

- **Du 19 au 24 février** : le carnaval de Nice (complet).
- **Le 19 mars** : 58^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
- **Le dimanche 17 mai** : sortie au Cabaret « le Chaudron Magique ».
- **Du 22 au 29 septembre** : croisière Europe du Nord au départ du Havre (avec transfert en autocar de St-Léonard). Renseignement et inscription auprès de Mme Monique Drouet au 06.98.41.65.22 ou 02.35.10.72.34, ou de Mme Renée Bonneville au 02.35.28.45.53.





ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES SENIORS OU DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

BÉNÉFICIAIRES :

- Retraité d'une entreprise du secteur privé âgé de 70 ans et plus.
- Salarié ou retraité d'une entreprise du secteur privé, âgé de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR* de 1 à 4.
- Ascendant, âgé de 70 ans et plus ou avec un niveau GIR* de 1 à 4, hébergé chez un descendant salarié d'une entreprise du secteur privé.
- Ou propriétaire bailleur dont le locataire correspond à l'un des deux premiers profils ci-dessus.

AVANTAGES

- Contribue au maintien des personnes âgées dans leur logement.
- Permet l'adaptation du logement du salarié en perte d'autonomie.

NATURE DE L'AIDE

Subvention pour adapter le logement au vieillissement ou à la dépendance. 5 000 € maximum en tenant compte des frais éventuels d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui seront priorités sur les travaux dans la limite d'un barème de prise en charge.

DÉPENSES FINANÇABLES

Le projet doit porter au moins sur l'une des 3 opérations suivantes :

- la fourniture et la pose d'une douche avec un receveur extraplat ou une solution carrelée ayant un indice de la glissance supérieur ou égal à PN 12 ou équivalent, et sa robinetterie associée
- la fourniture et la pose d'un lavabo pour personne à mobilité réduite
- la fourniture et la pose d'une cuvette de WC rehaussée avec son réservoir et une barre d'appui ergonomique.

Sont également finançables en complément de l'une des 3 opérations, les travaux suivants :

- la fourniture et la pose d'une porte de douche ou d'une paroi fixe
- les barres d'appui ergonomique, siège de douche
- le revêtement de sol et des murs
- la réfection électrique
- l'éclairage de sécurité
- l'élargissement de la porte d'accès des sanitaires.

Le salarié ou retraité en situation de perte d'autonomie avec un GIR de 1 à 4 pourra également bénéficier de la prise en charge des dépenses suivantes :

- le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage missionné par ses soins pour la réalisation des travaux
- un forfait pour renforcer l'aide à domicile existante pendant la réalisation des travaux.

CONDITIONS

Cette aide est soumise à conditions notamment de ressources* (cf. annexe). Elle est octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et est disponible dans

la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.

* Si le bénéficiaire de l'aide est un propriétaire bailleur, les conditions de ressources s'appliquent au locataire.

Conditions relatives au logement

Le logement doit :

- être la résidence principale du senior ou de la personne en perte d'autonomie et, le cas échéant, du salarié hébergeant son ascendant
- être situé dans le parc privé
- être situé sur le territoire français (métropole ou DOM).

Conditions relatives aux travaux

Les travaux doivent impérativement être réalisés par un professionnel présentant les garanties suffisantes définies par Action Logement(*).

Le salarié ou retraité, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR(**) de 1 à 4, doit justifier de l'intervention d'un opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) missionné par ses soins pour la réalisation des travaux.

Les opérateurs AMO sont notamment :

- les organismes habilités par l'Anah
- les organismes exerçant une activité d'ingénierie sociale, financière et technique agréée au titre de l'article L.365-3 du CCH
- les organismes exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage agréés au titre de l'article L.365-2 du CCH
- l'Association Française des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (AFPAPH).

Les missions principales de l'AMO comprennent :

- une assistance dans le montage du projet
- une assistance au contrôle de la réalisation et de la conformité des travaux réalisés.

Les modalités d'intervention de l'AMO, dont la rémunération, sont fixées par une convention conclue entre Action Logement et des Réseaux de Professionnels. Si l'opérateur AMO n'appartient pas un tel réseau, il devra souscrire aux clauses types prescrites par Action Logement.

MODALITÉS

Versement des fonds, à réception des factures émises depuis moins de 3 mois. Les travaux doivent être réalisés dans les 12 mois qui suivent l'accord de financement d'Action Logement.

Cumul possible sous conditions :

avec d'autres aides existantes, dans la limite du coût total de l'opération, pour des travaux complémentaires simultanés ou à venir : les aides de l'Anah, de la CNAV et des Conseils départementaux.

CONTACT

actionlogement.fr



Saint Léonard Services

Association loi 1901

Siège Social : Mairie de Saint-Léonard
1, rue Victor Coviaux - 76400 SAINT-LEONARD
Association déclarée n° W762006743
Téléphone : 06 82 09 25 24 - 02 35 28 05 99 - Mail : stleonard.services@gmail.com

SERVICES PROPOSÉS AU DOMICILE

En partenariat avec le CCAS et la commune de Saint-Léonard

Dans les actes de la vie courante



Jardinage

Accompagnement

- **Assistance administrative** : rédaction courrier, formalités administratives
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé**
- **Livraison de courses à domicile** : alimentation, médicaments, journaux, fleurs, documents administratifs.....
- **Mise en relation avec organisme agréé** : en vue de la délivrance d'un service au domicile dans les actes du quotidien (personnes dépendantes)

Les activités de service proposées sont ouvertes à toute personne résidant à Saint-Léonard ayant besoin d'une aide à domicile.

Les bénévoles souhaitant donner un peu de leur temps pour l'association seront les bienvenus.

Le CCAS : Aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'Association : Par mail ou téléphone

Accueil physique sur rendez-vous à la salle Marie-Madeleine BABIN.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR TOUS LES CONTRIBUABLES

La loi de finances pour 2017 prévoit un crédit d'impôt de 50% pour les dépenses d'aides à domicile.

La généralisation du crédit d'impôt remboursable à tous les contribuables, actifs et inactifs, va permettre à de nombreux retraités et à de nombreuses personnes invalides non imposables ou très faiblement imposés de bénéficier pleinement de l'avantage fiscal pour leurs dépenses d'emploi de personnels à domicile.

Elle est entrée en vigueur pour les dépenses d'emploi à domicile payées à compter du **1^{er} janvier 2017**.

L'assistance administrative à domicile couvre des activités telles que l'appui et l'aide aux formalités administratives comme la souscription de la déclaration de revenus. La télé-déclaration concernera dès 2018 un certain nombre de personnes.

Coût à payer : 10,00 € TTC par intervention soit après crédit d'impôt **5,00 € restant à votre charge.**

Contactez-nous !

URGENT

Si vous êtes intéressés pour effectuer des petits travaux de jardinage chez nos adhérents, adressez votre CV par mail :
stleonard.services@gmail.c

Une aide du CCAS peut vous être accordée
en fonction de la grille des plafonds de ressources :

Renseignez-vous

QUELQUES EXEMPLES DE PRIX

(sous réserve de modification de la réglementation applicable à ce jour)

Activités	Prix horaire facturé HT	Prix horaire facturé TTC	Crédit d'impôt	Coût restant à votre charge
ménage	18,00	19,80	9,90	9,90
jardinage	18,00	21,60	10,80	10,80
bricolage	18,00	19,80	9,90	9,90

Adhésion annuelle : 15 €

Saint-Léonard Services

Cela va bientôt faire 3 ans que l'association existe, nous n'avons pas encore atteint notre rythme de croisière, nous sommes toujours en plein développement.

Nos adhérents continuent de nous être de plus en plus fidèles, nous venons d'embaucher notre 3^{ème} salarié. Preuve que la demande est présente...Les demandes se concentrent principalement sur nos services de ménage et de jardinage. Depuis le 1er janvier, cela représente 462 heures d'intervention et 220 missions...

Le Président,
Victor BALIER

DES BESOINS ?

Appelez le **06 82 09 25 24**

Ou contactez-nous par courriel
stleonard.services@gmail.com

Ou retournez-nous le coupon-réponse ci-dessous :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

.....

.....

Mail :

Vos besoins :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réception de la TNT

Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public** rattaché au ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique.

Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, **de la protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

➤ QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



➤ QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective. C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

Actuellement, la 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.



POUR CONTACTER L'ANFR ET ÊTRE INFORMÉ DES ACTIONS MENÉES :

APPELEZ LE 0 970 818 818

du lundi au vendredi, de 8h à 19h, prix d'un appel local

Des informations sur www.recevoirlatnt.fr

La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT

➤ POURQUOI L'ARRIVÉE DE LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont l'une est très proche de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

➤ QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs mobiles vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau :



Un diagnostic réalisé par des téléopérateurs permet de confirmer ou non que les mises en service 4G sont à l'origine du brouillage.

En cas de **brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G**, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé **dans les jours** qui suivent votre appel pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs mobiles.
Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en appelant le 0 970 818 818.

*En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

ARNAQUES EN LIGNE attention aux faux sites internet des impôts

Un faux site intitulé impots.gouv.app a récemment été neutralisé. Il imitait la page d'accès à l'espace particulier du site officiel des impôts et essayait de récupérer des informations personnelles appartenant à des contribuables afin de voler leurs coordonnées de carte bancaire.

Par conséquent, la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) demande aux internautes de rester vigilants et de toujours vérifier attentivement l'adresse des sites visités.

Avant de vous connecter pour effectuer vos démarches fiscales, vérifiez que :

- vous êtes sur www.impots.gouv.fr

- et ensuite sur <https://cfspart.impots.gouv.fr> dès lors que vous voulez aller dans votre espace particulier.

La DGFIP rappelle qu'elle ne demande jamais de communiquer les coordonnées de carte bancaire (numéro et cryptogramme) pour payer un impôt, pour percevoir un remboursement ou encore pour compléter vos coordonnées personnelles.

Il s'agit là de tentatives de fraude à la carte bancaire, le plus souvent par le biais d'une promesse de remboursement d'impôt !

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Les ministères en charge de l'intérieur et de la santé, et Santé Publique France lancent une campagne nationale d'information du public sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone.

Les intoxications par le monoxyde de carbone figurent parmi les risques les plus graves de l'hiver. De simples mesures préventives permettent de limiter le risque en appliquant les consignes suivantes :

- chaque année, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- chaque jour, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc).

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, fatigue, nausées) apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma voire, à la mort, parfois en seulement quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

Vous trouverez toutes les informations relatives aux intoxications au monoxyde de carbone sur les sites internet du ministère des solidarités et de la santé <https://solidarite-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>.



RAPPEL PRÉFECTORAL sur la pêche à l'aimant dans les cours d'eau, lacs, fleuves, canaux et rivières

Les équipes de déminage sont de plus en plus sollicitées dans l'urgence pour la découverte de munitions suite à la pratique de la «pêche à l'aimant» dans les cours d'eau, fleuves, canaux, lacs et rivières.

Ces activités, souvent réalisées pendant les périodes de loisirs (vacances ou week-end) tendent à se vulgariser, à la faveur des incitations sur les réseaux sociaux et motivées par la découverte d'un trésor hypothétique.

En cas d'extraction de munitions, s'ajoute au risque que courent les pêcheurs, l'engagement en urgence et parfois de nuit des équipes d'astreinte opérationnelles, sur des missions qui les détournent de leur vocation première, la lutte anti-terroriste.

Les règles de la pêche à l'aimant sont identiques à celles encadrant la détection d'objets enfouis, ainsi :

- sur les terrains privés (forêts, terrains, puits, étangs...), l'autorisation du propriétaire est requise, et si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie, l'autorisation du Préfet est obligatoire ;

- pour les cours d'eaux, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation de l'État, propriétaire des biens sous-marins est requise.

Bien qu'étant souvent présentée comme une dépollution bénévole des cours d'eaux, cette pratique sans autorisation de l'autorité administrative est considérée comme illégale. En application de l'article L544-3 du code du patrimoine, est punie d'une peine d'amende, applicable aux contraventions de la 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500 €), l'utilisation du matériel permettant la détection d'objets métalliques sans avoir obtenu les autorisations requises ou sans avoir respecté les prescriptions de celle-ci.

Démarches administratives

Naissance

Où s'adresser : A la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : Certificat du médecin ou de la sage-femme. Carte d'identité des parents. Déclaration de choix de nom éventuellement. Livret de famille. Justificatif de domicile si pas de reconnaissance faite. Acte de reconnaissance

Coût et observations : Gratuit. La reconnaissance de l'enfant pour les futurs parents non mariés peut se faire avant la naissance dans la mairie de leur choix (carte d'identité et justificatif de domicile).

PACS

Où s'adresser : Chez un notaire. A la mairie de votre domicile.

Pièces à fournir : Acte de naissance de mois de 3 mois de chacun. Pièce d'identité en cours de validité de chacun. Convention de PACS (cerfa 15726*02). Déclaration conjointe de non-parenté, non alliance et de résidence commune (cerfa 15725*02).

Coût et observations : Gratuit en mairie.

MARIAGE

Où s'adresser : A la mairie de votre domicile, de votre résidence ou de vos parents.

Pièces à fournir : Acte de naissance de mois de 3 mois de chacun des futurs époux. Pièce d'identité en cours de validité de chacun des futurs époux. Dossier fourni par mairie à remplir. Pièce d'identité et justificatif de domicile des témoins (de 2 à 4). Livret de famille si vous en avez déjà un. Si contrat de mariage, démarche à faire auprès d'un notaire qui vous remettra une attestation pour la mairie.

Coût et observations : Gratuit.

DÉCÈS

Où s'adresser : Pour le constat, adressez-vous à un médecin.

Pour la déclaration voir auprès de la mairie du lieu du décès ou aux pompes funèbres.

Pièces à fournir : Certificat du médecin. Livret de famille. Pièce d'identité du déclarant.

Coût et observations : Gratuit.

ACTE DE NAISSANCE

Où s'adresser : A la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : Date de naissance, nom et prénoms, coordonnées téléphoniques et adresse. Copie d'une pièce d'identité (si l'adresse sur celle-ci n'est pas à jour, fournir un justificatif de domicile).

Coût et observations : Gratuit. Si la demande est faite en ligne ou par courrier, l'acte sera envoyé à la mairie de votre domicile.

ACTE DE MARIAGE

Où s'adresser : A la mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir : Date de mariage, nom et prénoms, coordonnées téléphoniques et adresse. Copie d'une pièce d'identité (si l'adresse sur celle-ci n'est pas à jour, fournir un justificatif de domicile).

Coût et observations : Gratuit. Si la demande est faite en ligne ou par courrier, l'acte sera envoyé à la mairie de votre domicile.

ACTE DE DÉCÈS

Où s'adresser : A la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : Date de décès, nom et prénoms, coordonnées téléphoniques et adresse. Copie d'une pièce d'identité (si l'adresse sur celle-ci n'est pas à jour, fournir un justificatif de domicile).

Coût et observations : Gratuit. Si la demande est faite en ligne ou par courrier, l'acte sera envoyé à la mairie de votre domicile.

LIVRET DE FAMILLE ET DUPLICATA

Où s'adresser : A la naissance du 1er enfant, à la mairie du lieu de naissance.

A la mairie du lieu du mariage ou de votre résidence.

Pièces à fournir : Formulaire à remplir disponible en mairie du domicile.

Coût et observations : Gratuit.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Valable 15 ans (pour les CNI délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013 la durée de validité est portée de 10 à 15 ans sans être renouvelée sauf en cas de voyage à l'étranger)

Où s'adresser : La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de FÉCAMP – Tél : 02.35.10.60.40

Pièces à fournir :

Pour une 1^{ère} demande ou renouvellement :

1 photo d'identité (35x45mm) non coupée et de moins de 6 mois. 1 acte de naissance (- 3 mois) si votre carte est périmée depuis plus de 2 ans, ou en cas de perte ou vol. L'ancienne carte d'identité + copie. 1 acte de naissance ou de mariage ou de décès pour justifier de votre changement d'état-civil, si besoin. 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, loyer, avis d'imposition) de moins d'un an + copie. Attestation de voyage.

En cas de perte ou vol :

1 photo d'identité (35x45mm) non coupée et de moins de 6 mois. 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, loyer, avis d'imposition) de moins d'un an + copie. Document avec photo (permis de conduire, passeport, carte vitale, carte d'étudiant) en cas de perte ou vol + copie. A défaut, remplir une attestation de témoins (fournie par la mairie). Déclaration de perte (à effectuer en mairie lors du dépôt de demande) ou vol (police, gendarmerie).

Pour les mineurs :

1 photo d'identité (35x45mm) non coupée et de moins de 6 mois. Carte d'identité du parent accompagnant + copie. Livret de famille à jour. Jugement de divorce, ou autorisation écrite du second parent + copie de sa carte d'identité, idem en cas de séparation des parents. 1 justificatif de domicile et pièce d'identité du second parent en cas de résidence alternée. Possibilité de faire une pré-demande à effectuer sur www.service-public.fr

Coût et observations : Gratuit pour une 1^{ère} demande ou un renouvellement.

25€ en timbres fiscaux en cas de perte ou vol

PASSEPORT

Valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

Où s'adresser : La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de FÉCAMP – Tél : 02.35.10.60.40

Pièces à fournir :

Pour une 1^{ère} demande ou renouvellement :

1 photo d'identité (35x45mm) non coupée et de moins de 6 mois. 1 acte de

naissance (- 3 mois) pour une 1^{ère} demande ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans. L'ancien passeport + copie. 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, loyer, avis d'imposition) de moins d'un an + copie. Carte d'identité en cours de validité + copie, si votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans.

En cas de perte ou vol :

1 photo d'identité (35x45mm) non coupée et de moins de 6 mois. 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, loyer, avis d'imposition) de moins d'un an + copie. Déclaration de perte (à effectuer en mairie lors du dépôt de demande) ou vol (police, gendarmerie). 1 acte de naissance (- 3 mois) si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans et ou passeport périmé depuis plus de 5 ans.

Pour les mineurs :

Carte d'identité du parent accompagnant + copie. Livret de famille à jour. Jugement de divorce, ou autorisation écrite du second parent + copie de sa carte d'identité, idem en cas de séparation des parents. 1 justificatif de domicile et pièce d'identité du second parent en cas de résidence alternée.

Possibilité de faire une pré-demande à effectuer sur www.service-public.fr

Coût et observations :

86€ en timbres fiscaux pour une personne majeure.

42€ en timbres fiscaux pour un mineur de 15 ans et +.

17€ en timbres fiscaux pour un mineur de – de 15 ans.

CARTE GRISE

Où s'adresser : La démarche s'effectue uniquement en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Pièces à fournir : Voir directement sur le site selon les cas.

Coût et observations : 35€ du CV pour les véhicules de moins de 10 ans
18€ du CV pour les véhicules de plus de 10 ans + 4€ de taxe de gestion
+ 2.76€ de redevance d'acheminement.

PERMIS DE CONDUIRE

Où s'adresser : La démarche s'effectue uniquement en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

Pièces à fournir : Voir directement sur le site selon les cas.

Coût et observations : 25€ en cas de perte ou vol.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Où s'adresser : A la mairie du domicile.

En ligne sur www.service-public.fr

Pièces à fournir : Cerfa n°12669*02.

- Copie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité.

- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, loyer, avis d'imposition) de moins de 3 mois.

Coût et observations : Gratuit

VERIFICATION DE VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES SUR LA COMMUNE

Où s'adresser :

En ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Coût et observations : Gratuit

Entreprise fondée en 1978

FECAMP ELEC

SARL Ludovic Vasseur

Electricité générale
Bâtiment - Industrie
Agriculture

SAINT-LÉONARD
76400 FÉCAMP
Tél. 02 35 28 15 76
Fax 02 35 27 40 17
fecamp-elec@orange.fr

Neuf - Rénovation
Cablage informatique - Alarme
Chauffage électrique - Magasins
Dépannage - Chauffe eau électrique



MORIN FEREC

CHAUFFAGE
COUVERTURE
PLOMBERIE
ENERGIES RENOUVELABLES
DEPANNAGES
ENTRETIEN
RAMONAGE

Tél : 02 35 96 71 52
404 rue de Nizas - 76640 Fauville en Caux
www.morinferec.fr

Auber

a.b.s

PA DES HAUTES FALAISES
76400 SAINT LEONARD
02 35 28 03 64

Matériels espace vert
Concessionnaire KUBOTA
Machine à bois

STIHL **FESTOOL** **Kubota**



SIÈGE
ZA les Sapins
76110 BREAUVE
☎ 02 35 38 26 19 ☎ 02 35 31 26 55

AGENCE DU CALVADOS
83 Rue du Lieu Doré
14100 SAINT MARTIN DE LA LIEUE
☎ 02 31 61 76 40 ☎ 02 31 61 58 41

contact@reseaux-environnement.com

Eclairage Public - Illuminations
Electrification Rurale
Réseaux HTA - BTA
Télécom et fibre optique
Réseaux Incendie et cuves enterrées
Réseaux Eau Potable
Réseaux GAZ et de chaleur

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - DÉPANNAGE - ENTRETIEN



38, rue André-Paul Leroux
76400 FÉCAMP

02 35 28 27 20
m.sl.energie@orange.fr



ODIÈVRE

PAYSAGISTE

76110 Bretteville-du-Grand-Caux
Tél. 02 35 27 91 10

BRICO

MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

BÂTI **DRIVE** **BRICO** **MARCHÉ**

L'espace matériaux La Jardinerie

Les Voiles de Saint Léonard

Rue de la Briqueterie **76400 SAINT LEONARD** Tél. 02 35 10 29 29 Site: www.bricomarche.com

Le Fournil D'Albâtre



472, route d'Étretat
FROBERVILLE
02 35 27 32 38

Pain Sur Levain - Pain du Matelot
Baguette de Tradition - "La Normande"

OUVERT 7h-13h30 / 15h-19h - Fermeture hebdomadaire Le Lundi - OUVERT les LUNDIS FÉRIES - JUILLET/AOÛT 7/7